**CCTP PORTE ACCORDEON AUTOMATIQUE POUR PARKING COLLECTIF**

**Référence : SAFIR W724**

**1 - GENERALITE**

* 1. - **GARANTIE**

L’entreprise devra garantir son matériel et son installation, minimum 1 an après la réception du chantier. La garantie comprendra les pièces et la main d’œuvre. Pendant la période de garantie, l’entreprise devra l’entretien et la maintenance du matériel.

* 1. - **SECURITE DES PERSONNES**

Toutes les dispositions devront être prises pour assurer la protection et la sécurité des personnes, ayant à circuler aux abords du chantier, par des dispositifs de protection de type barrière ou autres.

* 1. - **PROTECTION DES OUVRAGES**

L’entreprise sera responsable de ses ouvrages jusqu’à la réception des travaux. Elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection de manière efficace et durable.

* 1. **- NUISANCE SONORE**

Le niveau de bruit LnaT reçu dans les logements en provenance de la porte automatique collective ne dépassera pas 30dB(A) en pièces principales et 35dB(A) en cuisines fermées. L’entreprise s’engage à exécuter les réglages nécessaires au fonctionnement silencieux de l’installation, et à poser un kit antibruit si nécessaire.

**2 - DESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

**2.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS**

L’installation devra être en tous points, conforme aux dernières normes, décrets, circulaires, régissant la mise en œuvre et la sécurité des portes à usage collectif.   
Un essai initial devra être réalisé afin de répondre à l'évaluation de conformité pour le marquage CE. L'ensemble des documents (plans, schémas, DOE) établis par un organisme notifié (CSTB, CETIM, ...), devra également être transmis au bureau de contrôle. L'attestation de conformité sera à joindre au D.O.E.

L’entreprise devra veiller à la conformité locale de la classe au vent.

Matériel :

Porte automatique de parking collectif : référence **SAFIR W724**, conforme à la norme NF EN 13241-1, des établissements SAFIR ou équivalent.

**2.2 - PORTE AUTOMATIQUE DE PARKING**

**Type de porte :**Porte pliante dite accordéon 2, 3 ou 4 vantaux, non débordante, pour usage intensif (1000 cycles par jour).

**Tablier :**Cadre en profil aluminium 80 x 55 mm

Traverse intermédiaire 80 x 44 mm

**Habillage :**

Bardage simple peau ép. 65/100ème, à nervures verticales, RAL 9016 en standard, assemblé par vis auto-foreuses.

Variantes habillage :

* Tôle lisse, tôle cassette ou autres en fonction des besoins et des impératifs,
* Ventilation haute, basse ou totale par perforations, barreaudage (carré, rond, losange), treillis mailles soudées, ou autres, en fonction du nombre de véhicules et de l’esthétique recherché,
* 200 couleurs RAL au choix. Au choix : une face (face extérieure), deux faces, faces extérieures poteaux et linteau.

**Guidage :**

Linteau profilé en aluminium extrudé haute résistance et boogies avec roulettes polyamides équipées de roulements étanches.

Sabots d’accostage de fin de fermeture en aluminium

**Motorisation :**

Coffret de commande déporté ou intégré dans un poteau technique

Manœuvre par un ou deux moteurs, selon le nombre de vantaux, de type brushless 24 Vdc. Ralentissements en fins d’ouverture et de fermeture pour un fonctionnement silencieux.

Alimentation 220V monophasée 10 A. Puissance 250W.  
Fréquence d’utilisation 1000 cycles/jour.

Manœuvre manuelle possible en cas de défaut de l’alimentation électrique.

**Sécurité :**

Limitation électronique (mesure de courant) des efforts en ouverture et en fermeture.

Une barrière immatérielle extérieure à 22 mm du sol, encastré dans les montants (détection d’un corps allongé).

Un barrage cellules intérieur à 400 mm encastré dans les potelets articulés ou intégré au poteau technique

Deux feux orange clignotants

Eclairages à leds intérieurs de la zone de débattement, intégrés dans les montants.

Mouvement réversible à tout moment (dégagement d’une personne).

Verrouillage par ventouse électromagnétique.

Sectionneur cadenassable en position OFF.

Le marquage au sol règlementaire de l’aire de débattement du tablier est à la charge du présent lot.

**2.3 - COMMANDE POUR L’OUVERTURE**

A la charge du lot ELECTRICITE.

**2.4 - DIMENSIONS**

Dimensions de la baie : L x H (mm)

**2.5 - LOCALISATION**

Le raccordement des équipements électriques du présent lot se fera sur les attentes laissées par le lot ELECTRICITE.